

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL N° 11
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2013**

DOCUMENTATION.-

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Les demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux suivantes nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE MORLANWELZ

Concessions temporaires pour 15 ans

TOMAZOS Anna, Rue Saint Fiacre 6, 7170 Manage	415 €
CARLIER Nicole, Rue V. Mabille 17, 7140 Morlanwelz	330 €

Concessions temporaires pour 30 ans (Caveau + terrain)

MACALUSO Giuseppe, Quai de la Haine 41, 7140 Morlanwelz	2.550 €
RAMPELBERG Andrée, Chaussée Brunehault 372, 7140 Morlanwelz	4.600 €

CIMETIERE DE CARNIERES

Concessions temporaires pour 15 ans

GREGOROWICZ Franz, Rue du Chêne 60, 7160 Chapelle-Lez-Herlaimont	415 €
COLPO Nicole, Rue Ernest Solvay 42, 7141 Morlanwelz	330 €
TIMMERMANS Bernadette, Rue du Pairois 83, 7141 Morlanwelz	116 €
LAMBLLOTTE Jean-Marie, Rue du moulin à eau 5, 7600 Peruwelz	292 €
SCHOLLAERT Georgette, Rue Royale 171/1, 7141 Morlanwelz	160 €
STEVENS Marie-France, Rue de la Station 105, 7141 Morlanwelz	160 €

Cellules de columbarium pour 30 ans

SCAPIN Luciana, Rue Saint-Eloi 24, 7141 Morlanwelz	550 €
---	-------

Concessions temporaires pour 30 ans (Caveau + terrain)

DI FRANCESCO Gabriele, Cité Bougard 31, 7141 Morlanwelz	2.550 €
VANHOUTTE Liliane, Rue de Collarmont 28, 7141 Morlanwelz	2.550 €

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE

Concession temporaire pour 15 ans

LARBALESTRIER Pascale, Rue Haute 39, 7141 Morlanwelz	330 €
BORREMANS Rose, Rue Rose 33, 7141 Morlanwelz	330 €

Cellules de columbarium pour 30 ans

BARBIAUX Marie-Christine, Place M. Buset 24, 7141 Morlanwelz	330 €
---	-------

2. Centre Public d'Action Sociale – Budget 2014 – Décision.-

Le Conseil de l'Action Sociale soumet à votre approbation son budget pour l'exercice 2014, arrêté aux chiffres ci-après :

A. Dépenses

Recettes & dépenses générales	768,91
Assurances	95.555,53
Administration générale	911.042,65
Services généraux	55.000,00
Services techniques	111.944,42
Agriculture et sylviculture	67,75
Médiation de dettes	64.936,62
Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau	282.859,06
Autres actions sociales	24.389,00
Aide sociale	2.432.805,93
Etablissements pour enfants	364.576,46
Actions en faveur de la jeunesse	4.030,00
Services d'aide familiale	719.816,25
Baby-sitting et service de garde à domicile	32.626,97
Repas à domicile	79.846,22
Service de dépannage à domicile	44.643,54
Service de nettoyage	93,10
Autres services d'aide aux familles	621.898,45

Formation,réinsertion socioprofessionnelle	972.617,53
Habitations sociales	108.386,31
Total	6.927.904,70
Exercices antérieurs	4.107,61
Totaux exercice propre + exercice antérieurs	6.932.012,31
Total général	6.932.012,31

B. Recettes

Recettes & dépenses générales	2.064.054,31
Fonds	291.637,78
Administration générale	54.339,73
Patrimoine privé	500,00
Services généraux	20.043,33
Services techniques	98.006,27
Agriculture et sylviculture	9.677,58
Médiation de dettes	53.506,84
Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau	264.382,91
Autres actions sociales	24.389,00
Aide sociale	1.313.484,96
Etablissements pour enfants	349.139,71
Actions en faveur de la jeunesse	2.940,00
Services d'aide familiale	603.198,91
Baby-sitting et service de garde à domicile	29.003,99
Repas à domicile	96.003,99
Service de dépannage à domicile	36.003,99
Autres services d'aide aux familles	679.166,79
Formation,réinsertion socioprofessionnelle	717.052,92
Réinsertion socioprofessionnelle	71.420,00
Habitations sociales	154.059,30
Total	6.932.012,31
Excédent	4.107,61
Totaux exercice propre + exercice antérieurs	6.932.012,31
Total général	6.932.012,31

La participation de la commune est de 2.006.054,31 euros.

SERVICE EXTRAORDINAIREA. Dépenses

Administration générale	2.500,00
Aide sociale	200,00
Service de dépannage à domicile	1.000,00
Formation, réinsertion socioprofessionnelle	52.809,19
Total	56.509,19
Totaux exercice propre + exercice antérieurs	56.509,19
Prélèvements	17.560,24
 Total général	 74.069,43

B. Recettes

Formation, réinsertion socioprofessionnelle	38.948,95
Total :	38.948,95
Exercices antérieurs :	178.038,32
totaux exercice propre + exercice antérieurs	216.687,27
Prélèvements	30.230,08
Total général	247.217,35
Boni :	173.147,92

3. Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Budget de l'exercice 2014 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2014, arrêté aux chiffres ci après :

RECETTES :

- ordinaires :	19.137,74.- €
- extraordinaire :	4.987,85.- €
TOTAL GENERAL	24.125,59.- €

DEPENSES :

- arrêtées par l'Evêque :	4.652,00.- €
- ordinaires :	19.473,59.- €
TOTAL GENERAL	24.125,59.- €

Le budget est en équilibre et la quote-part communale est de 16.789,43 euros.

4. Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire – Budget de l'exercice 2014 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2014, arrêté aux chiffres ci après :

RECETTES :

- ordinaires :	36.750,92.- €
- extraordinaire :	3.963,78.- €
TOTAL GENERAL	40.714,70.- €

DEPENSES :

- arrêtées par l'Evêque :	7.410,00.- €
- ordinaires :	33.304,70.- €
TOTAL GENERAL	40.714,70.- €

Le budget est en équilibre et la quote-part communale est de 30.136,92 euros.

5. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph – Budget de l'exercice 2014 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2014, arrêté aux chiffres ci après :

RECETTES :

- ordinaires :	40.831,76.- €
- extraordinaire :	7.031,62.- €
TOTAL GENERAL	47.863,38.- €

DEPENSES :

- arrêtées par l'Evêque :	6.735,00.- €
- ordinaires :	41.128,38.- €
TOTAL GENERAL	47.863,38.- €

Le budget est en équilibre et la quote-part communale est de 39.166,76 euros

6. Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Budget de l'exercice 2014 – Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2014, arrêté aux chiffres ci après :

RECETTES :

- ordinaires :	37.783,97.- €
- extraordinaire :	2.597,73.- €
TOTAL GENERAL	40.381,70.- €

DEPENSES :

- arrêtées par l'Evêque :	7.420,00.- €
- ordinaires :	32.961,70.- €
TOTAL GENERAL	40.381,70.- €.

Le budget est en équilibre et la quote-part communale est de 21.736,97 euros.

7. Budget communal pour l'exercice 2014 – Dotation à la Zone de Police.-

En application de l'article 208 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service intégré, structuré à deux niveaux, il convient de considérer la dotation communale en faveur de la Zone de Police, comme une dépense obligatoire ;

Le Conseil communal décide d'octroyer comme dotation à la Zone de Police de Mariemont pour le budget 2014, la somme de 1.871.635,48 euros (1% du montant de 2013 après MB1) qui sont inscrits à l'article 330/435-01 du budget ordinaire.

8. Budget communal pour l'exercice 2014 - Services ordinaire et extraordinaire – Examen- Décision.-

Nous soumettons à votre délibération le budget communal pour l'exercice 2014.

Vous trouverez ci-joint, ce document ainsi que le rapport prescrit à l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

9. Ancien Directeur financier : cautionnement – Mainlevée – Absence de litige.-

Il est proposé au Conseil communal, conformément au décret du 18.04.2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et particulièrement l'article 50, d'acter l'absence de litige au 01/09/2013 dans le cadre de la mise en œuvre du cautionnement de l'ancien Directeur financier, Monsieur Jean-Pierre FERRARI.

Cet acte permettra à Monsieur FERRARI d'obtenir de plein droit la levée du cautionnement anciennement prévu par l'article 46 de la loi communale.

10. Indemnités téléphoniques de certains fonctionnaires communaux – Intervention de la Commune – Modification – Décision.-

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, certains fonctionnaires communaux doivent disposer d'un téléphone mobile tant pour leur permettre d'agir en diverses circonstances, que pour qu'ils puissent être joints aisément par leur responsable ou par les habitants.

Ces frais doivent être consentis dans l'exercice des fonctions et justifiés par l'intérêt de la Commune.

Une vérification des factures sera faite par les responsables quand à l'utilisation de ces téléphones dans un but professionnel.

Une indemnité pour frais de GSM est octroyée aux membres du personnel selon les conditions suivantes :

- prise en charge de 25 € de la facture de la Commune pour :
 - Un agent technique.
 - Deux brigadiers
 - Un ouvrier qualifié.
- refacturation au dessus de 30 euros de la facture de la Commune pour le personnel de PSSP et du PCS.
- octroi d'une indemnité d'un montant mensuel de 20 euros pour les Directrices d'écoles et de l'Académie.
- octroi d'une indemnité mensuelle de 20 euros pour la concierge de Mont-Sainte-Aldegonde (pas de ligne fixe).
- octroi d'une indemnité de 12,50 euros pour le surveillant des salles de sports.

11. Indemnités téléphoniques aux membres du Collège des Bourgmestre et Echevins – Intervention de la Commune – Décision.-

L'article L1123-15&3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation stipule que en dehors de leurs traitements, les Bourgmestre et Echevins ne pourront jouir d'aucun émolument à charge de la Commune, pour quelque dénomination que ce soit.

L'interdiction formulée à l'article L1123-15&3 ne s'étend pas aux débours effectués dans l'intérêt de l'administration, pour lesquels une indemnité peut-être accordée moyennant le respect des conditions suivantes :

- Les frais doivent avoir été consentis dans l'exercice des fonctions et doivent être justifiés par l'intérêt de la Commune :
- l'indemnité couvre des charges réelles ;
- l'indemnité est étayée par des justifications nécessaires.

Nous vous proposons que l'administration prenne en charge :

Au niveau de la téléphonie mobile :

- la totalité des factures avec un maximum de 250 € TVAC par mois et par Echevin.
- l'Echevin sera amené à rembourser à l'Administration Communale 20 % du montant pris en charge ainsi que les communications internationales (à l'exception de celles réalisées dans l'exercice de la fonction).
- Un gsm pourra être acheté tous les trois ans par les membres du Collège avec une participation de 100 euros TVAC.

Nous vous demandons de marquer votre accord.

12. Achat d'une camionnette - Conditions et mode de passation de marché – Dossier 20130020 – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Achat d'une camionnette».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 35.000,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2013, article 421/743-52.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

13. Achat de jardinières pour la rue d'Anderlues - Conditions et mode de passation de marché – Dossier 20130049 – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Achat de jardinières pour la rue d'Anderlues».

Le marché est passé par simple facture acceptée.

La dépense est estimée à 1.600,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2013, article 766/741-52.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

14. Aménagement de la Maison de la Laïcité - Conditions et mode de passation de marché – Dossier 20130045 – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le CSC et le mode de passation du marché «Aménagement de la Maison de la Laïcité».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 39.000,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2013, article 79090/724-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

15. Entretien de la salle de sports rue Pont du Nil - Conditions et mode de passation de marché – Dossier 20130035 – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le mode de passation du marché « Entretien de la salle de sports de la rue Pont du Nil».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 18.000,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2013, article 764/724-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

16. Mise en conformité des panneaux photovoltaïques à l'Allée des Hêtres (cabine HT) - Conditions et mode de passation de marché – Dossier 20120001 – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le CSC et le mode de passation du marché «Mise en conformité des panneaux photovoltaïques (cabine HT)».

Le marché est passé par simple facture acceptée.

La dépense est estimée à 7.865,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2013, article 124/723-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

17. Plan Mercure 2007-2008 – Amélioration de l'ancienne voie vicinale entre la chaussée Brunehault et la rue Abel Hélin – Dossier 20130022 – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le Plan Mercure 2007-2008 – Amélioration de l'ancienne voie vicinale entre la chaussée Brunehault et la rue Abel Hélin.

- La dépense est estimée à 28.490,20.- € T.V.A.C.
- La participation du pouvoir subsidiant est évaluée à 22.792,16.- € T.V.A.C.
- La quote-part à charge de la Commune s'élève à 5.698,04.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2013, article 426/732-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché ainsi que le nouveau CSC modifié selon la nouvelle réglementation sur les marchés publics et à la demande du SPW.

18. Réfection de la toiture du centre de santé - Conditions et mode de passation de marché - Dossier 20130050 - Approbation - Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le CSC et le mode de passation du marché «Réfection de la toiture du centre de santé».

Le marché est passé par procédure négociée sans publicité.

La dépense est estimée à 37.000,00.- € T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits au budget extraordinaire 2013, article 871/724-60.

Nous vous demandons d'approuver les conditions et mode de passation du marché.

19. Commune de Morlanwelz - AIOMS - Convention-cadre - Approbation - Décision.-

En 2008, l'Administration communale a conclu une convention-cadre avec le service de Promotion de la Santé à l'Ecole pour assurer les missions de promotion de la santé établies par le décret du 20 décembre 2001.

Cette convention concerne toutes les implantations scolaires communales de l'entité.

Cette convention a été conclue pour une durée de six années scolaires et elle doit être reconduite pour une durée de six ans avec entrée en application au 1 septembre 2014.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Directeur général.

Nous vous demandons d'approuver la reconduction de cette convention-cadre.

20. Convention de partenariat avec la Province de Hainaut, Sport et Jeunesse, secteur S.P.J. pour l'organisation de stages sportifs pour enfants en 2014 - Approbation.-

La Province de Hainaut souhaite renouveler sa collaboration avec la Commune de Morlanwelz en vue d'organiser des stages sportifs pour enfants.

Ces stages se dérouleront aux vacances de Pâques et dans la deuxième quinzaine du mois d'août 2014 à la salle de sport Baume-Marpent. Nous vous proposons de marquer votre accord sur la convention proposée par la Province de Hainaut et reprise dans le dossier.

21. Convention de location de 4 places de parking entre la Commune de Morlanwelz et la SPRL Taxi ATR René – Ancienne Gendarmerie (Chaussée de Mariemont, 2 à 7140 Morlanwelz) - Ratification – Approbation.-

La SPRL Taxi ATR René a introduit auprès des services communaux une demande de mise à disposition de places de parking à l'ancienne Gendarmerie, Chaussée de Mariemont, 2 à Morlanwelz.

Une convention a donc été établie et signée en date du 7 novembre 2013 afin de fixer les modalités de location des 4 places par la Commune de Morlanwelz à la SPRL Taxi ATR René.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Directeur général.

Nous demandons au Conseil communal d'approuver cette ratification.

22. Association Chapitre XII des CPAS de la Communauté Urbaine du Centre – Modifications statutaires – Coordination des statuts – Approbation – Décision.-

En application du décret du 26 avril 2012 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il est impératif que les statuts (modifications et coordination) soient soumis à l'approbation du Conseil communal.

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Directeur général.

Nous vous proposons d'approuver les modifications et la Coordination des statuts de ladite association.

23. Intercommunale IMIO – Assemblée générale du 17 décembre 2013.-

L'Intercommunale IMIO tiendra une assemblée générale le mardi 17 décembre 2013 ayant à son ordre du jour les points suivants :

1. Présentation du plan stratégique 2014-2016
2. Présentation du budget 2014 ;
3. Conditions de rémunération des administrateurs ;
4. Désignation de nouveaux administrateurs afin d'atteindre les 30 administrateurs requis ;

La documentation relative à l'objet est mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du Directeur général.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur les points 1 à 4 de l'ordre du jour.

Un projet de délibération est versé dans le dossier.
